

[COMMUNIQUE DE PRESSE] Allocations chômage : une revalorisation insuffisante

La revalorisation des allocations chômage était à l'ordre du jour du Conseil d'administration de l'Unédic qui a réuni, ce matin, les organisations patronales et syndicales.

La revalorisation des allocations chômage était à l'ordre du jour du Conseil d'administration de l'Unédic qui a réuni, ce matin, les organisations patronales et syndicales.

La CFDT a proposé une augmentation de 1,5% des allocations chômage dans le régime général pour assurer le maintien du pouvoir d'achat des demandeurs d'emploi indemnisés et leur permettre de rechercher dans les meilleures conditions matérielles un emploi de qualité. Il s'agit pour la CFDT de revaloriser un revenu de remplacement. Les demandeurs d'emploi n'ont pas à pâtir de la situation déficitaire du régime d'assurance chômage qui est due uniquement à la non-compensation par l'Etat d'exonérations de cotisations.

Le patronat a fait une première proposition de revalorisation à hauteur de 0,5%. Après une interruption de séance demandée par les organisations syndicales, la CFDT s'est accordée pour une proposition syndicale commune à 1,2% (estimation de l'inflation en 2025). À la reprise, le patronat a maintenu la proposition de 0,5%

La CFDT a été contrainte de s'abstenir, ainsi que les autres organisations syndicales, afin qu'une décision de revalorisation des allocations puisse être appliquée. Une opposition aurait conduit à une absence de décision et donc à aucune revalorisation, ce qui aurait pénalisé les demandeurs d'emploi.

La CFDT a pris ses responsabilités dans l'intérêt des demandeurs d'emploi et regrette avec amertume la décision patronale d'une revalorisation trop faible des allocations chômage.

Lors de ce CA, il a également été décidé de prolonger les allocations de retour à l'emploi (ARE) et les allocations des travailleurs indépendants (ATI) résidant à Mayotte en raison des difficultés économiques et sociales persistantes constatées à la suite du cyclone de décembre 2024.

augmentation pas assez

Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Linkedin [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Tiktok [S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[Allocations chômage: une revalorisation insuffisante](#)